

**Sommaire :**

**Crise, Rigueur budgétaire ...**

**La CGT a les solutions**

Alors qu'un décret publié le 22 février 2024 au Journal officiel acte 10 milliards d'euros de coupes budgétaires et instaure l'austérité, la CGT a appelé à une grande mobilisation dans la fonction publique le mardi 19 mars.

Dès septembre 2023, la CGT alertait sur le PLF (projet loi de finances) 2024

Le 29 septembre 2023, la CGT a organisé une conférence de presse, lors de laquelle il a été mis en lumière :

- la baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés, au détriment des ménages les plus modestes, des collectivités locales et des services publics ;

- les manquements de l'État eu égard à son rôle de garant de « l'équité territoriale » (pôle financier public) ;
- l'extrême urgence d'obtenir des résultats significatifs dans la lutte anti-fraude fiscale (chaque année, près de 100 milliards d'euros) ;
- la nécessité de conditionner les aides publiques aux entreprises (près de 200 milliards).
- Des politiques austéritaires qui passent pas décret pour des raisons électoralistes

À quelques semaines des élections européennes de juin 2024, le gouvernement a choisi, après avoir eu recours à l'article 49.3 pour passer en force le PLF 2024, de contourner une fois de plus le contrôle démocratique du Parlement en passant par décret.

Le chiffre de 10 milliards est d'ailleurs guidé par cette volonté de s'affranchir du débat démocratique car il correspond au 1,5 % maximal du budget qui permet de passer par voie réglementaire.

**SOIRÉE DÉBAT**



Organisée par l'intersyndicale brestoise

**SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION**  
 Une proposition pour changer le travail

**RENCONTRE**  
 Bénédicte Bonzi, chercheuse en anthropologie à l'EHESS et autrice de l'ouvrage "La France qui a faim"



**TÉMOIGNAGES**  
 Travailleurs et travailleuses de la production, de la transformation et de la distribution témoigneront sur leurs conditions de travail et le sens du travail.

La soirée se clôturera par un repas préparé par la Confédération Paysanne et offert par les organisations syndicales. Sur inscription via le QR Code.

Jeudi 18 avril 2024 18h30  
 Maison des Syndicats à Brest




**A  
G  
E  
N  
D  
A**

**DOUARNENEZ**

TABLE RONDE EN PRÉSENCE DE **SOPHIE BINET**  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE CGT



**FEMMES ET TRAVAIL**

**5 AVRIL 2024**  
**18 H 30**  
**SALLE DES FÊTES**



## Comité Social Territorial du 12 mars 2024 : la CGT s'est exprimée !

### Intervention liminaire :

Madame la Présidente,

Nous sommes intervenus au dernier CST et à ce jour nos questions sont restées sans réponses :

A savoir :

La participation financière des employeurs au financement de la Protection Sociale Complémentaire deviendra obligatoire pour :

Des dispositifs financiers « 50% du montant de référence fixé à 30 € montant fixé par décret » au minima, pourraient aussi être construits au titre de la prise en charge de la prévoyance au «1er janvier 2025 ».

Une participation financière « mutuelle » qui serait de 50 % à minima du montant de référence fixé à 35 € par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, au minima de la couverture complémentaire au titre de la santé. Au plus tard 1er janvier 2026 pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Nous avons demandé l'ouverture des négociations au plus vite : avez-vous une date à nous donner ?

Une revalorisation du régime indemnitaire : IFSE

Pour faire face à la crise inflationniste qui touche l'ensemble des agents, c'est une augmentation de 10% de l'IFSE que nous réclamons avec une augmentation plancher de 100 euros mensuels. Cela aura pour conséquence de renforcer l'attractivité de la collectivité envers les nouveaux postulants et de pallier au manque de candidatures pour notre collectivité.



**Les agents ne sont pas responsables de la crise inflationniste et il est injuste qu'ils en soient les premières victimes. Nous demandons que notre collectivité fasse un effort pérenne envers des agents et des agents qui ne peuvent plus se contenter de remerciements après chaque crise qu'ils et elles surmontent.** En effet le monde du travail ne peut se contenter de primes qui, si elles sont bienvenues, ne remplaceront jamais le traitement qui lui, est cotisé et compte pour la retraite. Le monde du travail refuse comme le gouvernement le prévoit, de devoir négocier chaque année les miettes qu'on lui accorde sous forme de primes. Seul le salaire mensuel compte, et il doit être à un niveau acceptable pour satisfaire nos besoins du quotidien comme se loger ou se nourrir, en un mot : vivre. Puisque ce sont les agents et agents qui font vivre notre collectivité, il est donc juste qu'ils et elles puissent aussi vivre dignement. Nous avons à ce sujet bien pris note que notre Vice-Président aux finances ne cesse de se réjouir lors des Conseils de la bonne santé budgétaire de Brest métropole.

Il y a aussi de quoi financer ces augmentations par une redistribution nationale des richesses produites. Pour reprendre une expression à la mode ces derniers jours, il existe bien une « pompe à fric » mais pas celle évoquée par Bruno Le Maire : en 2023, les entreprises du CAC40 ont enregistré près de 153,6 milliards de profits, dont 68 en dividendes. Article le monde du 07 mars. Voilà où aller chercher le « pognon de dingue ».

C'est l'une des raisons pour lesquelles dans exactement une semaine, le 19 mars prochain, la CGT sera dans la rue dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation pour le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires et des pensions.

## Le 19 mars, et après !



### Une mobilisation réussie qui doit se prolonger pour imposer des négociations

Le 19 mars, à l'appel de toutes les organisations syndicales, les agentes et les agents des trois versants de la Fonction publique - État, Territoriale, Hospitalière - se sont massivement mobilisé-es.

C'est nombreuses et nombreux qu'elles et ils ont manifesté ou se sont rassemblé-es dans plus de 130 manifestations et rassemblements.

D'après les estimations disponibles à cette heure, ce sont plus de 100 000 agent-es et fonctionnaires qui sont descendu-es dans les rues sur tout le territoire.

C'est nombreuses et nombreux qu'elles et ils se sont mis en grève. Dans plusieurs secteurs, les taux de grévistes ont atteint, voire dépassé les 30%.

Ensemble, les personnels ont dit leur refus de voir leur pouvoir d'achat encore se dégrader par une année 2024 sans aucune augmentation générale.

Ensemble, les personnels ont affirmé leur refus de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

Ensemble, les personnels ont réclamé les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usager.ères comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que la macronie met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Le gouvernement doit entendre cette forte colère et rompre avec ses politiques d'austérité.

S'il persiste dans ses orientations néfastes et son refus de négocier, les mobilisations devront se poursuivre, se renforcer et s'inscrire dans la durée.

**C'est ce que portera la CGT Fonction publique à l'occasion des futures et rapides rencontres unitaires. D'ores et déjà, elle appelle à s'inscrire dans la journée d'action des retraité-es du 26 mars et à préparer un 1er mai de la plus grande ampleur possible.**

Dans le concret, le 19 mars en chiffres : bravo les camarades !

- **Haltes du matin** : 81 % des services fermés
- **Restauration** : 89 % des services fermés
- **TAP**: 76 % des services fermés
- **Haltes du soir** : 80 % des services fermés

**Petite enfance :**

- **61 grévistes**
- **2 MAC entièrement fermées, Bellevue et Kerigouan**

Journal financé par les syndiqué.es CGT  
de Brest Métropole

Directeur de la publication

Seb Autret

Rédacteur en chef

Rom Leduc

Syndicat CGT Brest Métropole

Hôtel de Métropole

24, rue Coat Ar Gueven

CS 138226

29238 Brest Cedex 2

02 98 33 52 51 / 06 65 79 91 92

cgt@brest-metropole.fr



# TAGS : la coupe est pleine !

## *Le syndicat CGT alerte la collectivité*

La demande est faite pour compléter les équipes en 2/7 déjà en place.

A leur demande, ils préfèrent que l'équipe de renfort soient sur des horaires de journée afin de pouvoir palier sur le cycle complet aux vacances, possible arrêt ou autre !

Les agents ont énormément de retours des citoyens qui s'offusque de voir à la vitesse à laquelle la ville se dégrade.

Les journalistes commencent à regarder l'affaire de prêt.  
Déjà un article de presse sur ce sujet dans les journaux !!!

Depuis longtemps, on leur ventent les mérites du fonctionnement de la ville de Rennes. Ils ont été il y a quelques temps envoyés voir le fonctionnement de leurs agents anti-graff sur place et il s'avère qu'ils sont 8 agents pour couvrir seulement l'hyper centre de la ville.

Il serait bien de renforcer nos agents et non pas les déstabilisés encore plus!!

Nos agents déclarent être à la limite du Burn out !!!

Les risques psychosociaux sont engagés, et le bien être des agents est de votre responsabilité!

Il est temps d'agir et vite !

Il ne faut pas oublier que nos agents sont des personnels professionnels qualifiés, avec des formations et des qualités propres au poste et qu'il n'est pas simple de les remplacer lorsqu'ils ne sont pas présents, voir même de les garder!!!

# CST du 23 01 24 - SPORTS : La CGT met les choses au clair !

## Dispositif Sports & Quartiers :

La lecture de la présente délibération nous conforte dans l'idée d'un nécessaire besoin de coordination pédagogique pour répondre aux mieux telles qu'elles sont présentées ici. Ce besoin ne souffre d'aucune discussion de la part de la CGT. Cela répond à un besoin d'assurer un service public de qualité à destination de populations qui en ont le plus besoin.

Nous regrettons cependant que notre collectivité ne soit pas allée au bout de sa démarche en détachant un poste à 100% consacré à la coordination pédagogique, d'autant que l'agent.e concerné.e aura un lien fonctionnel avec ses collègues.

Qu'en sera-t-il lors de la haute saison lorsque cet.te agent.e sera en situation d'encadrement et animation d'activités sportives ? Ne pouvant être au four et au moulin, il ne reste que deux options possibles : coordination fonctionnelle OU animation sur le terrain. En d'autres termes : soit diminuer temporairement l'offre de service pour répondre aux besoins liés au lien fonctionnel et de coordination pédagogique, soit garantir le service au détriment de ce même lien fonctionnel, ce qui, au final, dégradera le service rendu. Les deux options nous semblent en opposition.

Et c'est bien parce que nous souhaitons un engagement à 100% de la coordination pédagogique que nous envoyons un signal à la collectivité pour qu'elle aille au bout de la démarche en votant contre une délibération qui s'arrête au milieu du chemin et ne se donne pas pleinement les moyens de son ambition revendiquée.

## Réorganisation géographique

Au regard de la carte géographique des équipements sportifs, nous avons quelques propositions à formuler émanant d'agents du service et quelques questionnements sur la future organisation de ce service.



### PROPOSITIONS :

1 : Le complexe de l'UBO comporte un terrain de foot synthétique et un terrain de rugby

Entretien du synthétique par la cavale blanche

Entretien du terrain de rugby par Foch

Du fait de leurs proximités géographiques

2 : locaux

Réhabiliter les locaux du gymnase de KERINOU « douches, vestiaires... » le temps que KERICHEN sorte de terre à la place de mettre des locaux préfabriqués à JACQUARD

Création de vestiaires pour le foot à PROVENCE qui seraient situés au niveau du synthétique et également une extension du club house

### Questions :

Organisation

Quelle sera la nouvelle répartition des secteurs pour les agents durant les week-end ?

Quel agent maîtrise prendra en charge les équipements satellite et quelle sera la nouvelle organisation de travail pour les agents de maîtrise en semaine ?

Quels sont les groupes d'installations qui interviendront si besoin sur les secteurs suivants :

QUESTEL, TREORNOU boulodrome, Vélodrome PLOUZANE

Le contrôle des agrées intérieurs et extérieurs par les agents sera-t-il modifié avec la nouvelle organisation ?

Pénibilités sur plusieurs installations

Nettoyage des sols à cause de la résine

Fermeture des locaux à KEREDERN

Gymnase BELLEVUE « futur » Escaliers

Durant les week-end et soirées sur PROVENCE : beaucoup d'animations qui du fait engendrent un surcroît de travail pour les agents pour la préparation de ces événements.

## Musée : Intervention en CST

Nous avons des questions concernant ce dossier auxquels nous avons eu des réponses que nous souhaitons partager aux membres du CST.

Less congés sont à prendre en accord avec le N+1. Pour autant, comme dans toute équipe de travail, dans un souci de cohésion et de continuité de service, une concertation préalable entre collègues peut s'avérer utile. Par ailleurs, en cas d'absence de l'agente/agent d'entretien, la direction a prévu de faire appel à des renforts



Les fiches de poste des agentes/agents d'accueil vont évoluer car elles/ils n'auront plus de tâches d'entretien à réaliser y compris les jours d'absence de l'agent d'entretien.

Concernant les horaires de travail, l'agente/agent technique en charge de l'entretien se voit appliquer les horaires tels que définis dans le règlement de service du musée des beaux-arts présenté en comité technique le 10 décembre 2021

Agent.e d'accueil et de surveillance / CT du 10 décembre 2021

Contraintes particulières :

- Travail du mardi au samedi, un dimanche après-midi sur deux et certains jours fériés
- Présence lors des manifestations organisées par service Musées-Patrimoines (vernissages, Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...)
- Travail ponctuel sur la pause méridienne et le soir
- Congés à prendre en fonction de l'équipe et du planning du service

Reste en interrogation : Le lieu de la tour Tanguy qui fera l'entretien ?

## Fêtes Maritimes : Intervention en CST

Nous avons bien pris connaissance du projet de règlement de service spécifique qui nous est proposé à l'occasion des Fêtes maritimes.

Cependant, et nous l'affirmons ici solennellement, le syndicat CGT de Brest métropole sera attentif à ce que les règles votées ce jour soient appliquées à la lettre, sans exception aucune.

Il nous semblerait en effet inacceptable que les rendez-vous festifs puissent se dérouler au détriment des conditions de travail des agent.es qui en garantiront le succès.

Nous réclamons la tenue de réunions d'échanges avec l'ensemble des agent.es de tous services impactés par ces événements pour par exemple, la mise en place des roulements des congés sur les périodes, etc. etc.



Cette délibération est aussi l'occasion pour la CGT de rappeler une de ses principales revendications qui trouve ici sa pleine justification : la réduction du temps de travail sans perte de salaires par le passage aux 32h. Travailler moins permettra en effet de mieux répartir les efforts ponctuels sans sacrifier la santé des agent.es.

Nous vous informons par ailleurs que notre centrale syndicale déposera nationalement un préavis de grève reconductible sur la période concernée afin que les agent.es concerné.es aient la possibilité de se défendre en cas de remise en question de leurs droits.

# DROITS DES AGENT·ES



Avec la CGT,  
connaître ses droits,  
c'est essentiel !

## Congés bonifiés pour les agent.es des DOM - TOM : Selon la Fonction publique (Hospitalière, Etat, Territoriale), La règle est différente : Scandaleux !

### Hospitalière :

Le congé bonifié est un congé spécifique qui peut vous être accordé si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

Vous êtes fonctionnaire

Vous êtes originaire d'un département-région d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte

Vous exercez en métropole

Le congé bonifié consiste en la prise en charge, par votre administration employeur, de vos frais de transport pour vous permettre de retourner régulièrement en congé dans votre département-région d'outre-mer d'origine.

### Etat :

Le congé bonifié est un congé spécifique qui peut vous être accordé si vous êtes fonctionnaire ou contractuel en CDI:

CDI : Contrat de travail à durée indéterminée et si vous trouvez dans l'une des 2 situations suivantes :

Vous êtes originaire d'un département-région d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) ou d'une collectivité d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Iles Wallis et Futuna, Polynésie française) ou de Nouvelle-Calédonie et vous êtes affecté en métropole

Vous êtes originaire d'un département-région d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) ou d'une collectivité d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Iles Wallis et Futuna, Polynésie française) ou de Nouvelle-Calédonie et vous êtes affecté en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le congé bonifié consiste en la prise en charge, par votre administration employeur, de vos frais de transport pour vous permettre de retourner régulièrement en congé dans votre territoire d'outre-mer d'origine.

### Territoriale (nous) :

Le congé bonifié est un congé spécifique qui peut vous être accordé si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

Vous êtes fonctionnaire

Vous êtes originaire d'un département-région d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) ou de Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon

Vous exercez en métropole

Le congé bonifié consiste en la prise en charge, par votre administration employeur, de vos frais de transport pour vous permettre de retourner régulièrement en congé dans votre territoire d'outre-mer d'origine.



# Avancements de grade 2024

Que chaque agent.e qui réunit les conditions statutaires soit promu : ratios à 100% pour les avancements au choix.  
Mise en place d'une fiche unique d'évaluation (annuelle et pour l'avancement de grade)  
Mettre fin à l'exclusion systématique pour l'avancement de grade des agent.es en situation de reclassement.

Rappel historique récent :

La CGT a déposé en ce sens un préavis de grève en mars 2021.

La CGT s'est opposée à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion qui vident de leur sens tout ou partie les CAP dans les procédures d'avancements de grade.

La CGT s'est aussi opposée fermement à la mise en place du PPCR et à la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui ont créés les conditions actuelles d'avancement de grade.

Nous regrettons par ailleurs que les agent.es lauréat.es de l'examen professionnel d'avancement de grade en 2022 n'aient pas été promu.es l'an dernier.

